

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-0979**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet de ville (GPV) - Secteur du Pré de l'Herpe - Autorisation donnée à la Ville de Vaulx en Velin de déposer une demande de permis de construire d'un équipement scolaire sur un terrain situé rue Gaston Bachelard, rue du Pré de l'Herpe et avenue Gaston Monmousseau

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-0979**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Secteur du Pré de l'Herpe - Autorisation donnée à la Ville de Vaulx en Velin de déposer une demande de permis de construire d'un équipement scolaire sur un terrain situé rue Gaston Bachelard, rue du Pré de l'Herpe et avenue Gaston Monmousseau**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Il est mené, sur la Commune de Vaulx en Velin, une opération d'urbanisme, en partenariat entre l'Etat, la Métropole de Lyon et la Ville, dans le cadre d'un grand projet de ville (GPV) et de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville.

Cette opération a pour objectif de permettre la réalisation d'un véritable centre-ville ouvert, multifonctionnel, attractif et animé, organisé autour d'une trame viaire réorganisée, en répondant aux attentes de la population et en fédérant les quartiers de la Commune.

Elle a, notamment, permis la démolition du centre commercial du Grand Vire, puis la réalisation d'un programme de construction diversifié, réparti entre des logements en accession, en locatif intermédiaire et en locatif social, des bureaux, des services et des commerces.

De plus, des équipements structurants et des espaces publics diversifiés accueillant une ligne de transport en commun en site propre ont été réalisés.

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Vaulx en Velin a l'objectif de réaliser un nouvel équipement scolaire, qui se substituera à des bâtiments modulaires provisoires.

Cet équipement, qui portera le nom de René Beauverie, comportera :

- un groupe scolaire de 18 classes et ses locaux annexes,
- un restaurant scolaire,
- un centre de loisirs sans hébergement (CLSH),
- un établissement d'accueil pour les jeunes enfants (EAJE) de 30 places et une halte garderie,
- des espaces mixtes ouverts au quartier : salle de sport, salle polyvalente et bibliothèque centre documentaire (BCD),
- des espaces extérieurs et cours intérieures,
- un logement de gardien.

Cet équipement sera construit sur un terrain d'environ 5 900 mètres carrés que la Métropole doit céder à la Ville. Ce terrain, issu de la division des parcelles cadastrées AY 584, AY 587, AY 592 et AY 594, est situé rue Gaston Bachelard, rue du Pré de l'Herpe et avenue Gaston Monmousseau.

Dans la perspective de la régularisation de la cession de ce tènement, la Ville de Vaulx en Velin souhaite déposer sans attendre un permis de construire afin de mener à bien son projet, l'ouverture de cet équipement étant prévu pour la rentrée des classes en septembre 2018 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la Ville de Vaulx en Velin à :

a) - déposer une demande de permis de construire sur un terrain situé rue Gaston Bachelard, rue du Pré de l'Herpe et avenue Gaston Monmousseau à Vaulx en Velin, en vue de la réalisation d'un équipement scolaire,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.